



**ROMANS FERRARI**  
Foyer d'Accueil Médicalisé

## PROJET ACCUEIL DE JOUR 2021-2025

Foyer d'Accueil pour personnes handicapées  
408 Route de Villars 01400 ROMANS Tél 04 74 42 23 90 Fax 04 74 42 23 91 / [fam@romansferrari.fr](mailto:fam@romansferrari.fr)  
Code APE 8730 B ♦ SIRET 779 367 036 00042 ♦ FINESS 010 004 158  
Association gestionnaire reconnue d'utilité publique  
Fondation Comte Romans Ferrari, dernier du nom (1863-1912)

Ce projet vient compléter le Projet d'Établissement du FAM Romans Ferrari.

## Présentation du FAM Romans Ferrari

Ouvert en 2007, le FAM Romans Ferrari, est un établissement médico-social ayant la responsabilité d'accueillir, d'héberger, d'accompagner et de soigner des personnes adultes en situation de polyhandicap qui nécessitent des aides et une surveillance continue pour la réalisation des actes relevant de la vie quotidienne, de la relation à autrui, de la communication et de la santé.

Il propose les prestations suivantes :

- Prestations hôtelières
- Accompagnements dans les actes essentiels de la vie
- Accompagnements dans les activités de la vie courante
- Soins médicaux et paramédicaux

Le FAM Romans Ferrari dépend de l'association « Comité d'aide aux personnes traumatisées et handicapées », créée en 1921 à Châteauroux (à l'époque sous le nom de « Comité de défense contre la tuberculose et les maladies de voies respiratoires pour le département de l'Indre») et reconnue d'utilité publique. Après avoir accueilli les jeunes filles tuberculeuses de l'Indre, le site de Romans Ferrari devient en 1966 un centre de rééducation pour enfants gravement brûlés et traumatisés, avant de se reconvertir en Foyer d'Accueil Médicalisé en 2007. Outre le FAM, l'association continue de gérer le Centre Médical de Rééducation Pédiatrique, désormais situé à Miribel, ainsi qu'un SMAEC (Service Mobile d'Accompagnement d'Evolution et de Coordination) pour enfants atteints de lésions cérébrales.

Le FAM compte 42 places d'Internat et 12 places d'externat. Le FAM est situé sur la commune de ROMANS (01) au cœur des Dombes, à 25 mn des villes de Bourg en Bresse, Mâcon et Villefranche-sur-Saône.

Il est organisé en **5 Unités de vie d'Internat** et **1 unité de Vie accueil de Jour**. Le FAM propose également **une chambre d'accueil temporaire** rattachée à l'unité de vie 4.

## L'unité Accueil de Jour

L'accueil de jour est une réponse adaptée aux besoins des familles et des résidents. Il permet à certains parents de garder une activité professionnelle tandis que d'autres, plus vieillissants, souhaitent trouver du répit en journée. Pour les usagers, c'est l'occasion de rencontrer d'autres personnes dans un environnement adapté à leurs besoins et à leurs capacités. Partager des journées en institution permet à l'usager d'envisager un internat futur et de mieux s'y préparer, pour lui et pour son entourage. Il est pour cela nécessaire d'aménager.

### L'unité accueil de jour propose :

- Un repère pour les usagers externes et internes
- un espace repéré, adapté et organisé
- Un accueil personnalisé et sécurisant
- Des activités ciblées

Elle fonctionne **du lundi au vendredi de 9h à 17h, 240 jours par an** (c'est-à-dire hors week-ends, jours fériés et avec 2 semaines de fermeture, à Noël et en août).

La fréquentation de l'accueil de jour peut être complétée par des **nuitées en accueil temporaire** (dans la limite de 90 jours par an).

## Les bénéficiaires de l'unité Accueil de Jour

Les personnes accueillies au FAM Romans Ferrari sont **en situation de polyhandicap**, dont une définition est :

*« Situation de vie spécifique d'une personne présentant un dysfonctionnement cérébral, précoce ou survenu en cours de développement ayant pour conséquences de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain.*

*Il s'agit là d'une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter de manière transitoire ou durable des signes de la lignée autistique.*

*La situation complexe de la personne polyhandicapée nécessite pour son éducation et la mise en œuvre de son projet de vie, le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de relation et de communication, le développement des capacités d'éveil sensorimotrices et intellectuelles, l'ensemble concourant à l'exercice d'autonomies optimales »* (définition proposée par le Groupe Polyhandicap France).

L'unité de vie accueil de jour s'adresse à des adultes en situation de polyhandicap, titulaire d'une orientation Foyer d'Accueil Médicalisé ou Etablissement d'Accueil Médicalisé fournie par la CDAPH. Leur domicile doit être situé à une distance raisonnable du FAM, afin de ne pas entraîner des temps de trajets trop longs.

Les externes sont accueillis à temps plein (5 jours par semaine) ou temps partiel avec un minimum de 2 journées par semaine de manière à leur permettre d'acquérir des repères.

## Les locaux :

L'unité accueil de jour est située à proximité de l'entrée. Elle comprend :

- Un espace de vie avec coin cuisine
- Des sanitaires adaptés
- 4 espaces de repos.
- Un bureau pour les professionnels.

Chaque externe dispose d'un casier pour ses affaires personnelles, ainsi que d'un espace de repos personnalisé.

L'espace de vie est ouvert sur le hall du FAM, ce qui permet de favoriser les contacts entre internes et externes.

Les externes peuvent circuler librement sur l'ensemble des locaux accessibles aux résidents (principalement le rez-de-chaussée) et bénéficier d'un accès aux salles d'activités et de soins situées au Rez-de-jardin, selon leur accompagnement : salle cinéma, salle artisanale, salle esthétique, espace balnéothérapie, salles kiné, psychomotricité, snoezelen, ergothérapie, gymnase.

Ils peuvent profiter du jardin en toute sécurité (portail fermé).

## La procédure d'admission et d'accueil :

Elle se déroule en plusieurs étapes :

### Pré-admission :

- Prise de contact avec la Directrice
- Rendez-vous, visite des locaux et remise d'un dossier d'inscription et du livret d'accueil.
- Etude du dossier par la Commission d'admission (Directrice, Cadre de santé, Médecin, psychologues). Si besoin, convocation à un rendez vous avec le médecin et/ou la psychologue.
- Inscription sur liste d'attente

### Admission :

L'admission est prononcée par la directrice.

- Rencontre externe, sa famille/son représentant légal avec l'équipe de l'Unité accueil de jour. La présence d'une infirmière peut être requise si les soins sont importants.  
Organisation du transport.
- Accueil progressif sur l'unité : l'externe est présent ½ journée, puis 1 journée par semaine etc. aussi longtemps que nécessaire.
- Signature du contrat de séjour.

## L'accompagnement proposé

### - Le transport domicile/FAM :

Les trajets sont organisés par le FAM. En fonction de la localisation des domiciles et des tournées, ils sont assurés :

- Soit par le chauffeur salarié du FAM
- Soit par des taxis.

Dans tous les cas, nous veillons à ce que ce soit les mêmes chauffeurs qui assurent les trajets, dans la mesure où ils tissent un lien privilégié et de confiance avec les externes et leurs familles.

### - L'accueil :

Chaque externe est accueilli à son arrivée, puis externes et professionnelles se retrouvent pour un temps groupal autour d'un café.

### - Les actes de la vie quotidienne :

Les externes accueillis sont en situation de grande dépendance, nécessitant donc une aide pour tous les actes de la vie quotidienne : habillage, déshabillage, accompagnement aux toilettes ou changes, repas, aide aux déplacements...

Cet accompagnement occupe une large partie de la journée. Toutefois, au-delà du seul soin procuré, il représente un temps relationnel privilégié entre la personne et l'accompagnant, qui sert de support à la relation d'accompagnement.

### - Les activités :

Une activité est prévue tous les matins de 10h à 11h, à laquelle s'ajoutent des activités spontanées au fil de la journée.

Plus qu'en terme de stimulations multiples et intensives, la prise en charge doit être comprise en terme de disponibilité à la personne, d'écoute du professionnel qui saura cerner, décoder les possibles réponses du résident dans un climat de détente.

Les prises en charge alterneront donc entre interventions individuelles (selon les centres d'intérêt de la personne accueillie et ses capacités) et interventions en petits groupes afin de favoriser les interactions entre les personnes, leur socialisation et la maîtrise de leur environnement.

Les externes pourront également bénéficier des activités proposées aux internes par des intervenants extérieurs, telles que : Contes, Musicothérapie, Equithérapie, Zoothérapie, Shiatsu, esthétique ou coiffeur. *Ces activités sont payantes* (sauf Contes).

- **Les soins :**

Des soins peuvent être dispensés, en complément de ceux réalisés à domicile.

Les externes continuent à être suivi par leur médecin traitant de famille.

Ils peuvent bénéficier d'une prise en charge par les thérapeutes, en fonction de leur projet et notamment participer à certains groupes thérapeutiques.

- **Les repas :**

Le déjeuner est organisé en 2 services, à 11h et 12h, de manière à répondre aux besoins d'aide des 12 externes.

Les externes ont la possibilité de bénéficier de nuitées d'accueil temporaire sur l'unité de vie 4.  
(cf. le projet de service accueil temporaire)

### **Le projet personnalisé :**

L'accompagnement des externes est formalisé par un Projet Personnalisé. L'externe, son représentant légal et sa famille y sont associés ainsi :

- Réunion externe / représentant légal/famille en amont de la réunion de synthèse, afin de leur présenter un bilan de l'accompagnement et de recueillir leurs souhaits et avis.
- Réunion de synthèse pluridisciplinaire : bilan de l'accompagnement, présentation des souhaits externe / représentant légal/famille et élaboration des axes de travail du futur projet.

Le Projet est réévalué tous les 6 mois et fait l'objet d'un nouvel écrit tous les 18 mois.

### **Le travail avec les familles :**

Le travail avec les familles est indispensable et une communication régulière doit être entretenue pour éviter toute rupture dans l'accompagnement de l'externe. L'existence d'une prestation transport assurée par le FAM (et non par la famille) tend à réduire les possibilités d'échanges en direct. C'est pourquoi nous avons mis en place deux outils :

- le cahier de liaison pour les informations sur les éléments inhabituels ou importants à signaler rapidement, ainsi que sur certains suivis médicaux (transit, crises d'épilepsie).
- les rendez-vous familles réguliers : il est demandé aux familles de venir conduire ou rechercher leur enfant par elles-mêmes, sur une base régulière, de manière à favoriser les échanges avec l'équipe. Si cela n'est pas possible, ces rendez-vous se font par téléphone, à une fréquence régulière également .

## **L'équipe :**

### L'équipe dédiée :

Les externes sont accompagnés au quotidien par une équipe dédiée, composée de :

- une monitrice-éducatrice,
- deux accompagnantes éducatives et sociales
- une apprentie monitrice éducatrice.

Leur rôle est d'accueillir et d'accompagner les externes sur tous les temps de la journée : accueil, repas, activités, accompagnement aux toilettes et au repos. L'équipe dédiée est garante du projet personnalisé de chaque externe.

### Les renforts :

Les professionnels des unités de vie d'internat interviennent en renfort sur certains temps clés : repas, installation en sieste.

En contrepartie, les professionnelles de l'externat participent aux renforts de week-ends au niveau de l'internat.

Cette collaboration internat/externat vise à ajuster les moyens humains aux besoins, à éviter des cloisonnements d'équipes et favorise une meilleure connaissance de tous les usagers du FAM par l'ensemble des professionnels.

### Les autres personnels :

En fonction des besoins, il peut être fait appel aux infirmières qui sont présentes toute la journée.

Une prise en charge paramédicale peut être proposée en complément des interventions à domicile, qui peut prendre la forme de participation à des groupes thérapeutiques animés par la psychomotricienne, l'ergothérapeute, la kinésithérapeute ou la psychologue.

### Accompagnement des équipes :

L'équipe bénéficie de plusieurs temps de réunion

- réunion avec la cadre de santé, toutes les 6 semaines
- clinique du quotidien avec la psychologue, toutes les 6 semaines
- analyse de la pratique, toutes les 6 semaines
- réunion équipe seule, toutes les 6 semaines.

Les professionnelles suivent régulièrement des formations adaptées aux besoins d'accompagnement des usagers du FAM : stimulation basale, snoezelen etc.

### Modalités de coopération avec les autres professionnels

L'équipe de l'accueil de jour et l'équipe de l'unité de vie 4 sont en relève ensemble tous les mercredis, de manière à évoquer le suivi commun des externes qui sont également accueillis en accueil temporaire.

Les thérapeutes participent à tour de rôle chaque vendredi au repas de l'accueil de jour, ce qui leur permet de mieux connaître les externes et d'être force de proposition pour l'équipe.

Le 28/01/2022  
Caroline Leymarie  
Directrice